

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 123

présenté par

M. Peiro, M. Gaubert, M. Brottes, M. Jean-Michel Clément, Mme Le Loch, Mme Quéré,  
M. Chanteguet, Mme Erhel, M. Michel Ménard, Mme Massat, M. Mallot,  
M. Manscour, Mme Got, M. Lurel, M. Letchimy, M. Lebreton,  
Mme Marcel, M. Jean-Claude Leroy, M. Bouillon, M. Mesquida,  
Mme Gaillard, Mme Faure, Mme Olivier-Coupeau, Mme Biémouret  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 7**

À la première phrase de l'alinéa 21, après le mot :

« prévoient »,

insérer les mots :

« la présence de l'ensemble des organisations syndicales à vocation générale habilitées à siéger nationalement, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La construction de nouveaux groupements doit être soumise à la condition de présence de l'ensemble des syndicats représentatifs à l'échelon national.